Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-BIS_D_173CM912-DE

Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 9 décembre 2025

Le mardi 9 décembre 2025, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents ou représentés : 23 présents et 2 procurations

Présents : Ronan CRÉDOU, Maire,

Gaëlle BERROU, Nelly STÉPHAN, Marcel GARREC, Stéphane DAOULAS, Adjoints,

Philippe LE BRIGAND, Bernard LE BRETON, Françoise FAILLER, Alain TOULEMONT, Patrice HÉLIAS, Catherine TIRILLY, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Linda LAPPART, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH, Raoul GLOAGUEN, Valérie LE BELLEC, Marie-Thérèse GOUZIEN, Guillaume AUTRET, Conseillers Municipaux,

Ont donné pouvoir : Martine RENIER (procuration à Françoise FAILLER), Ludovic STEPHANT (procuration à : Gilles GUEURET),

Absentes : Angélique TERRÉ (excusée), Mélina KERNINON,

Secrétaire de séance : Guillaume LE ROUX a été élu secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2025 – D 1.7.3 – CM du 9.12.2025	Classification : 7.5 - Subventions
OBJET : Attribution de subvention aux jeunes sportifs.ves de haut niveau	

Rapporteure : Nelly STÉPHAN, adjointe au Maire.

Afin de valoriser les jeunes sportifs.ves plomeurois.es de haut niveau, la commission des finances, réunie le 26 novembre 2025 propose d'attribuer une subvention communale de 200 € à Louison FRIANT LE GOFF, licenciée au club de rink hockey de Plonéour-Lanvern, double championne de France de Rink hockey catégorie U17 et U19 en 2025 avec l'équipe de Bretagne féminine, et 3ème au championnat de France catégorie U17 avec l'équipe mixte de Plonéour-Lanvern. Louison a également été sélectionnée en équipe de France féminine pour participer aux championnats d'Europe du 14 au 20 juillet 2025 à Gujan mestras (Gironde).

Le mandat sera établi au nom de Mme Kristell FRIANT-LE GOFF, mère de la jeune sportive.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **Encourage** les jeunes sportifs.ves plomeurois.es ;
- **Approuve** l'attribution de la subvention telles que présentée ;
- **Prévoit** la dépense budgétaire.

Pour extrait certifié conforme,
Plomeur, le 9 décembre 2025

Ronan CRÉDOU, Maire de Plomeur

MAIRIE DE PLOMEUR (Finistère)

Délais et voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.